



CONTRAT LOCAL DE SANTE DE SAINT-NAZAIRE

2015 - 2018

Entre l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

La Ville de Saint-Nazaire

La Préfecture de Loire-Atlantique

SOMMAIRE

PREAMBULE	P 2
1- PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-NAZAIRE.	P 5
1.1 Ville de Saint-Nazaire : acteur de santé publique.....	P 6
1.2 Caractéristiques sociodémographiques.....	P 7
1.3 L'offre de santé.....	P 8
1.4 Etat de santé de la population	P 11
2- CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE.....	P 15
3- CONTRAT LOCAL DE SANTE	P 17
3.1 Champ du contrat.....	P 17
3.2 Objet du contrat et engagement des signataires	P 18
3.3 Durée, révision, pilotage et suivi du contrat.....	P 24
Annexe 1 – Récapitulatif des fiches actions	P 28
Annexe 2 – Liste des partenaires.....	P 30
Annexe 3 – Liste des sigles.....	P 31

PREAMBULE

Le Contrat Local de Santé, mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009, portant réforme sur l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires, a pour vocation de consolider les dynamiques territoriales de santé dans le cadre du Projet Régional de Santé.

Il incarne une dimension intersectorielle de la Politique Régionale de Santé dans le but de favoriser la **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé, en assurant à ce niveau la coordination des financeurs, des acteurs et des politiques représentant la santé.

C'est notamment pour appuyer et rendre visibles les dynamiques et actions existantes, mais également pour développer de nouveaux projets en cohérence avec les besoins de santé qu'un Contrat Local de Santé est déployé sur le territoire de Saint-Nazaire. En effet, la Ville de Saint-Nazaire a décidé de s'engager dans cette démarche en affirmant ses priorités politiques pour la population dont elle a la charge.

Ces priorités soulignent la **volonté communale de répondre concrètement et avec efficacité** à la fois aux préoccupations de santé rencontrées au quotidien par les habitants et aux attentes des acteurs locaux qui souhaitent travailler avec davantage de concertation et de cohérence, en fixant les objectifs suivants :

- Coordonner les politiques de santé et réduire les inégalités d'accès aux soins sur son territoire,
- Répondre aux besoins et aux attentes des habitants par l'organisation d'actions concrètes autour de la santé,
- Renforcer et coordonner les partenariats existants pour rendre plus efficace et cohérente l'action sur le terrain,
- Accentuer l'information et la prévention pour amener chaque citoyen à se responsabiliser et être acteur de sa propre santé.

La définition des axes et des actions du Contrat Local de Santé s'appuie sur **un diagnostic partagé**, réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé des Pays de la Loire et l'Agence pour le Développement Durable de la Région Nazairienne en 2013. Il fait suite aux travaux engagés par l'Atelier Santé Ville et le groupe ressource de l'Observatoire de la Santé Locale de Saint-Nazaire.

L'implication de nombreux partenaires locaux dans l'élaboration de ce contrat est à souligner. La démarche mise en œuvre a suscité de l'intérêt et de la participation. Plusieurs groupes de travail ont permis la valorisation d'actions déjà engagées ou l'émergence de nouveaux projets. A ce titre, il est primordial de trouver un cadre commun d'intervention avec l'ensemble des partenaires, pour garantir une meilleure lisibilité et pérennité des actions au service de l'amélioration de la santé de la population.

En utilisant tous **les moyens d'action et de financement**, il s'agit d'assurer un maximum d'interventions sur le terrain. La mise en œuvre de ces moyens vise une meilleure coordination des actions de proximité et amplifie leur mutualisation.

En s'engageant communément sur l'élaboration et le développement d'actions, les acteurs et participants du Contrat Local de Santé consolident les partenariats existants ou en devenir.

Le Contrat Local de Santé de la Ville de Saint-Nazaire se décline en trois axes stratégiques qui rassemblent et structurent le contenu des actions :

- Améliorer l'accès aux droits et à la santé,
- Développer la prévention de la santé et promouvoir une santé durable,
- Renforcer les ressources du territoire : s'informer, échanger, mutualiser.

Ce premier contrat, et les actions retenues qui le composent, doivent contribuer à l'amélioration de l'état de santé des habitants. Leur lisibilité et leur pérennité se vérifieront à travers **une gouvernance adaptée et un suivi organisé**.

Une **évaluation régulière et efficiente** pour permettre leur réajustement si besoin pour les 3 ans à venir est ainsi posée. Elle est à la fois attendue par les élus, par l'Agence Régionale de Santé et par les acteurs de terrain.

L'ARS des Pays de la Loire souhaite développer sa politique de santé au plus près des territoires et s'engage dans la signature de Contrats Locaux de Santé avec les collectivités territoriales. Les priorités retenues dans le Contrat Local de Santé de Saint-Nazaire sont en lien avec les orientations et les objectifs qui découlent du Projet Régional de Santé.

Orientations et objectifs du Projet Régional de Santé des Pays de la Loire		
La personne au cœur du système	La proximité organisée	La maîtrise des risques en santé
<ul style="list-style-type: none">• Etre acteur de sa santé.• Démarche centrée sur la personne.	<ul style="list-style-type: none">• Une offre de premiers recours à conforter.• Une coordination des acteurs pour des parcours efficaces.• Un accès assuré à l'innovation et aux services spécialisés.	<ul style="list-style-type: none">• La prévention et la promotion de la santé intégrées dans tous les champs de l'action sanitaire et sociale.• La mobilisation pour réduire les inégalités de santé.

Agir en promotion de la santé : cadre conceptuel du Contrat Local de Santé

En 1946, l'**Organisation Mondiale de la Santé** définit la santé comme "un état complet de bien-être physique, mental et social et non pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité". Depuis plus de 60 ans, de nombreuses autres définitions ont été proposées, la faisant évoluer vers une définition de plus en plus positive et globale mais reflétant la difficulté de définir ce terme de manière univoque. A ce jour, il est entendu que la santé dépasse la dimension physique et médicale.

Ainsi en 1986, la **Charte d'Ottawa**, la définit comme telle : «La santé, c'est la mesure dans laquelle un individu peut, d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu et s'adapter à celui-ci ». La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne et non comme un but de la vie.

Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. Cette définition met en exergue l'influence que peuvent avoir différents facteurs sur l'état de santé. Si dans la première partie du 20^{ème} siècle prédominait une conception hygiéniste de la santé s'attachant à définir les comportements individuels comme facteurs d'influence majeurs de l'état de santé ; la Charte d'Ottawa a permis d'asseoir la reconnaissance d'autres catégories de déterminants.



DAHLGREN, Göran and WHITEHEAD, Margaret, 1991. Policies and Strategies to promote social equity in health. Institute of Future Studies, Stockholm (traduction)

Source: Dahlgren, G. (1995) European Health Policy Conference: Opportunities for the Future. Vol. 11 – Intersectoral Action for Health. Copenhagen: WHO Regional Office for Europe.

Comme l'évoque le schéma ci-dessus, il est reconnu, à ce jour, qu'au-delà du comportement, de nombreux éléments que ce soit d'ordre politique, économique, social, culturel, biologique, peuvent modifier et/ou influencer notre état de santé.

C'est en ce sens que la Charte d'Ottawa définit la promotion de la santé en s'appuyant sur une approche positive et globale de la santé en terme de bien-être et de qualité de vie, et propose ainsi **cinq axes d'intervention** :

- Contribuer à construire une politique publique saine qui vise à inscrire des mesures respectueuses de la santé.
- Créer des milieux favorables à la santé (environnement, conditions de vie et de travail).
- Renforcer l'action collective/communautaire en donnant la possibilité aux différents groupes de participer à la prise de décisions, à l'élaboration et à la planification pour atteindre un meilleur niveau de santé.
- Développer des aptitudes individuelles en offrant des informations, en assurant l'éducation pour la santé et en perfectionnant les compétences psychosociales pour donner aux personnes les moyens de faire des choix favorables à leur propre santé (apport de connaissances, développement d'un savoir-faire et d'un savoir être de l'individu...).
- Réorienter les services de santé pour qu'ils ne délivrent pas seulement des soins médicaux, mais qu'ils facilitent et prennent en compte l'expression des personnes et des groupes, qu'ils participent à l'éducation pour la santé et qu'ils travaillent en partenariat (développement de la collaboration, formation de professionnels...).

L'approche de la promotion de la santé vise la réduction des inégalités de santé en donnant aux individus la possibilité d'être acteurs de leur santé tout en agissant sur l'environnement pour le rendre plus favorable. Dans ce sens, la promotion de la santé passe par la participation effective et concrète des personnes aux prises de décisions.

C'est à partir de ces éléments de définition qu'a été élaboré ce Contrat Local de Santé.



La Ville de Saint-Nazaire bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel avec la mer et ses vingt plages dont quatre labellisées en pavillon bleu en 2015, un chemin des douaniers, 50km de voies accessibles pour le vélo, des étangs et un parc paysager de 25 hectares unique pour le centre d'une ville moyenne. Elle se trouve à proximité de la Presqu'île Guérandaise et des marais de la Brière, important Parc Naturel Régional regroupant de nombreuses espèces animales et végétales, la deuxième plus grande zone humide de France après la Camargue.

D'ailleurs, le blason de la Ville de Saint-Nazaire fait référence à son rôle stratégique entre l'Estuaire de la Loire et la Mer¹. Saint-Nazaire est la capitale de la construction navale en France avec ses chantiers navals qui en font l'un des six sites au monde à construire des grands navires de plus de 300 mètres.

Commune de l'Ouest de la France, chef-lieu d'arrondissement du département de la Loire-Atlantique, Saint-Nazaire est la deuxième agglomération du département, et se situe au 4^e rang régional dans les Pays de la Loire. En 2012, la commune compte 67 940 habitants². Elle est au cœur de l'unité urbaine qui, avec neuf communes, forme la CARENE depuis 2001 (Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire) et rassemble 147 297 habitants³.

Son histoire est marquée par la seconde guerre mondiale puisque la ville est en majorité détruite par les bombardements. Sa reconstruction garde les caractéristiques de zones d'habitat de l'après-guerre concentrées dans le centre ville. Grâce à la logique de développement de son plan d'urbanisme local, la ville de Saint-Nazaire a connu une évolution très dynamique dans une partie de ses quartiers.

Ainsi « Ville-Port », extension du centre ville vers le port, comprend le « Quartier des affaires » et son pôle d'échanges multimodal regroupant les gares ferroviaires TGV et routières (10 lignes de bus dont Helyce, ligne de bus rapide, LILA...) et Ville Ouest avec un profond renouvellement urbain et économique initié en 2005 et la création de la Cité Sanitaire (regroupant le Centre Hospitalier et différentes cliniques mutualistes) en 2012. La ville reste dans la géographie prioritaire de la politique de la Ville avec des quartiers classés prioritaires, situés à l'ouest et au nord de la ville.⁴

Saint-Nazaire constitue un pôle économique important du Grand Ouest, notamment grâce aux infrastructures portuaires du Port Autonome de Nantes-Saint-Nazaire, premier port français de la façade Atlantique, mais aussi par le poids important du secteur industriel avec les constructions aéronautiques et navales.

¹ Le choix des éléments s'explique : Une nef voguant sur la mer, allusion à la position de la ville et du port, la clef réfère au surnom de la ville, " *la Clef de la Loire* ", surnom donné en raison du rôle de Saint-Nazaire qui protégeait l'estuaire, sous l'ancien-régime l'usage voulait que les navires tirent une salve à blanc pour se signaler quand ils entraient dans l'estuaire, le poste de garde de Saint-Nazaire procédaient ensuite à l'autorisation ou à l'interdiction de remonter vers Nantes, capitale du duché, et port d'importance, les pilotes de Saint-Nazaire prenaient la barre pour conduire les navires entre les bancs de sable du fleuve, Saint-Nazaire ouvrait et fermait l'estuaire, la devise, " *Aperit et nemo claudit* " (" *Elle ouvre, et nul ne referme* "), reprends ce fait. Enfin, l'hermine parce que Saint-Nazaire est cité du duché de Bretagne.

² Sources Insee 2014

³ Sources Insee

2014

⁴ En 2015, avec la nouvelle cartographie des quartiers prioritaires politique de la Ville, Saint-Nazaire possède deux quartiers : Ouest (Bouletterie- Chesnaie- Galicheraie- Trebale- Pertuischaud) et Nord (Petit Caporal, Robespierre, Ile du Pé, Prezegat)

Pour ne citer que les plus importants :

- Les Chantiers de l'Atlantique STX France (STX Europe), constructeur de navires tels que le Queen Mary 2, Le Normandie, Le France et les quatre plus gros navires construits dans le monde les ULCC : Batillus, Bellamya, Pierre, Guillaumat, Prairial,
- La construction aéronautique, avec la présence d'un des centres européens d'Airbus,
- L'usine historique de la SNCASO, puis de la SNIAS, de l'Aérospatiale (lignes d'assemblages d'éléments de l'A350).

Dans le secteur aéronautique, on pourra citer aussi la présence de Famat, unité commune de Snecma (groupe Safran) et de General Electric.

Le pôle universitaire de Saint-Nazaire fait partie intégrante de l'Université de Nantes, avec environ 35 000 étudiants, dont près de 3 000 sur le site de Saint-Nazaire. Les 11 lycées nazairiens rassemblent près de 6 000 lycéens dont la majorité est répartie dans la Cité Scolaire Nazairienne, une des plus grandes de France, elle regroupe le lycée public d'enseignement général et technique Aristide Briand ; le lycée privé hôtelier Sainte-Anne et le lycée expérimental de Saint Nazaire (lycée public cogéré par les enseignants et par les élèves fondé par Gabriel Cohn-Bendit).

Au niveau sportif, la ville se distingue particulièrement par trois clubs : en volley-ball masculin : le Saint-Nazaire Volley-Ball Atlantique qui évolue en premier niveau national (Ligue A) ; en rugby : le Sporting Nazairien Rugby qui évolue en Championnat de France de 1^{ère} division fédérale et en handball: le Saint-Nazaire Handball actuellement en nationale 2. En voile la régata Saint-Nazaire - Saint-Malo (SNSM) est organisée chaque année. La salle des sports de Saint-Nazaire est connue pour son architecture moderniste, d'où son surnom de « *Soucoupe* ».

1.1 Ville de Saint-Nazaire : Acteur de santé publique

Depuis longtemps, la Ville de Saint-Nazaire est un acteur engagé précurseur et innovant dans le champ de la santé, de l'éducation, de la prévention et de la promotion de la santé publique. Dotée d'un nouveau Centre Hospitalier à la pointe dans les années 60 qui s'est complété d'une Ecole d'Infirmière deux ans après, la ville a accueilli en 1972 un Centre d'Examens de Santé. Elle a innové en créant un Centre de Santé en 1983 dans le quartier de la Bouletterie qui avait pour objectif de pratiquer une médecine globale et moins coûteuse pour les habitants.

L'implantation par la suite de cliniques a permis d'offrir aux habitants une offre de soins quantitative et qualitative de proximité. Saint-Nazaire inaugure sa Cité Sanitaire regroupant le Centre Hospitalier et le Pôle Mutualiste en 2012. Récemment, une Maison de Santé Pluriprofessionnelle regroupant des professionnels libéraux du secteur médical et paramédical est implantée dans le quartier ville ouest. Plus de vingt associations œuvrant dans le champ de la santé sont présentes sur le territoire de Saint Nazaire et donnent ainsi une dynamique associative très forte.

la Ville de Saint-Nazaire a réaffirmé son engagement comme acteur de santé publique, en contractualisant en novembre 2007, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une démarche Atelier Santé Ville développant des actions de Prévention et Promotion de la Santé, mais aussi en facilitant l'accès aux soins, à l'échelle de la ville comme dans les quartiers Politique de la Ville.

Suite à une démarche d'adaptation et de renforcement de la politique sociale municipale en mars 2010, l'Atelier Santé Ville est rattaché à la Direction de l'Action Sociale et Personnes Agées mettant l'accent sur la volonté de décliner la dimension de la santé dans

le champ de la solidarité et de l'action sociale, porté par le Centre Communal d'Action Sociale.

Depuis 2012, des rencontres régulières entre la Délégation Territoriale de Loire-Atlantique et la Ville de Saint-Nazaire, ont favorisé le cheminement vers le projet d'un Contrat Local Santé où le choix dans un premier temps de la municipalité fût de consolider la dynamique de l'ASV.

Parallèlement, la réalisation d'un diagnostic sur l'état de santé des nazairiens a confirmé le lancement de la démarche Contrat Local de Santé, et d'en fixer les orientations générales par la signature, en novembre 2013, d'une lettre de cadrage. En 2014, le processus de la réforme de la Politique de la Ville a favorisé l'intégration de l'Atelier Santé Ville (volet santé du Contrat de Ville) dans le Contrat Local Santé. La Ville de Saint-Nazaire devenant ainsi un partenaire incontournable.

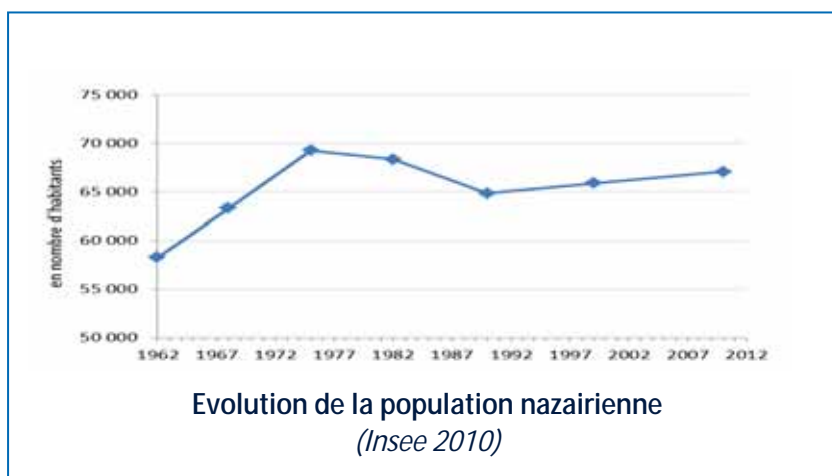
A la fin de l'année 2013, la réalisation d'un diagnostic santé a eu pour objectif de dresser un état des lieux généraliste sur la santé des nazairiens à partir d'un certain nombre d'indicateurs quantitatifs. La présentation des résultats confirme et révèle des priorités de santé publique dans lesquelles la Ville de Saint-Nazaire a la volonté d'agir pour réduire les inégalités.

1.2 Caractéristiques sociodémographiques

Une interprétation des indicateurs spécifiques à la santé ne pourrait transcrire la réalité d'un territoire. La santé est un thème transversal avec lequel il est nécessaire d'avoir d'autres indicateurs notamment socio-économiques pour avoir des éléments d'analyse en matière de repérage d'évolution, d'inégalités....

Un rythme de croissance démographique maintenu

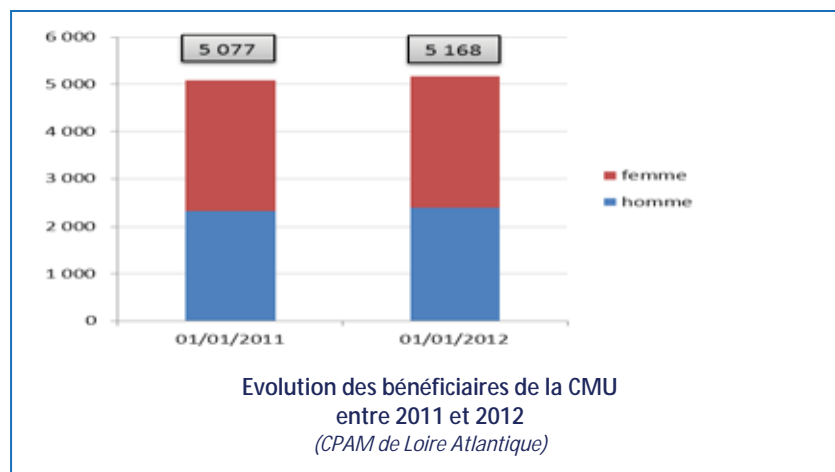
Dans un contexte de croissance démographique et d'attractivité des territoires littoraux, la commune de Saint-Nazaire maintient un rythme modéré d'augmentation de sa population depuis le début des années 2000, soutenu notamment par un solde naturel favorable.



Des évolutions dans la population

A l'instar de l'évolution structurelle de la population française, marquée par un vieillissement de ses habitants ou l'augmentation du nombre de personnes vivant seules,

Saint-Nazaire observe également ces phénomènes, avec des répercussions telles que la diminution de la taille des ménages. Saint-Nazaire compte près de 20 % de personnes âgées de plus de 60 ans. 11 % ont plus de 75 ans, contre 8 % à l'échelle départementale. Cette surreprésentation constitue une problématique forte pour les années à venir, en termes de besoins et services que ces évolutions vont générer, dans des domaines divers, tels les modes de vie, l'habitat, la santé...



... ainsi que dans son économie locale.

Par ailleurs, ces modifications ne sont pas sans impact sur une structure des emplois qui requière de plus en plus de services et d'emplois à la personne, en particulier dans les domaines sanitaires et sociaux. Leur volume a ainsi nettement progressé sur la commune, alors que dans le même temps les emplois industriels sont en phase de restructuration importante.

Les actifs nazairiens comptent 31 % d'employés, devant les professions intermédiaires et les ouvriers (26 %), pourcentages qui se sont rapprochés des taux de la Loire-Atlantique au cours des années 2000.

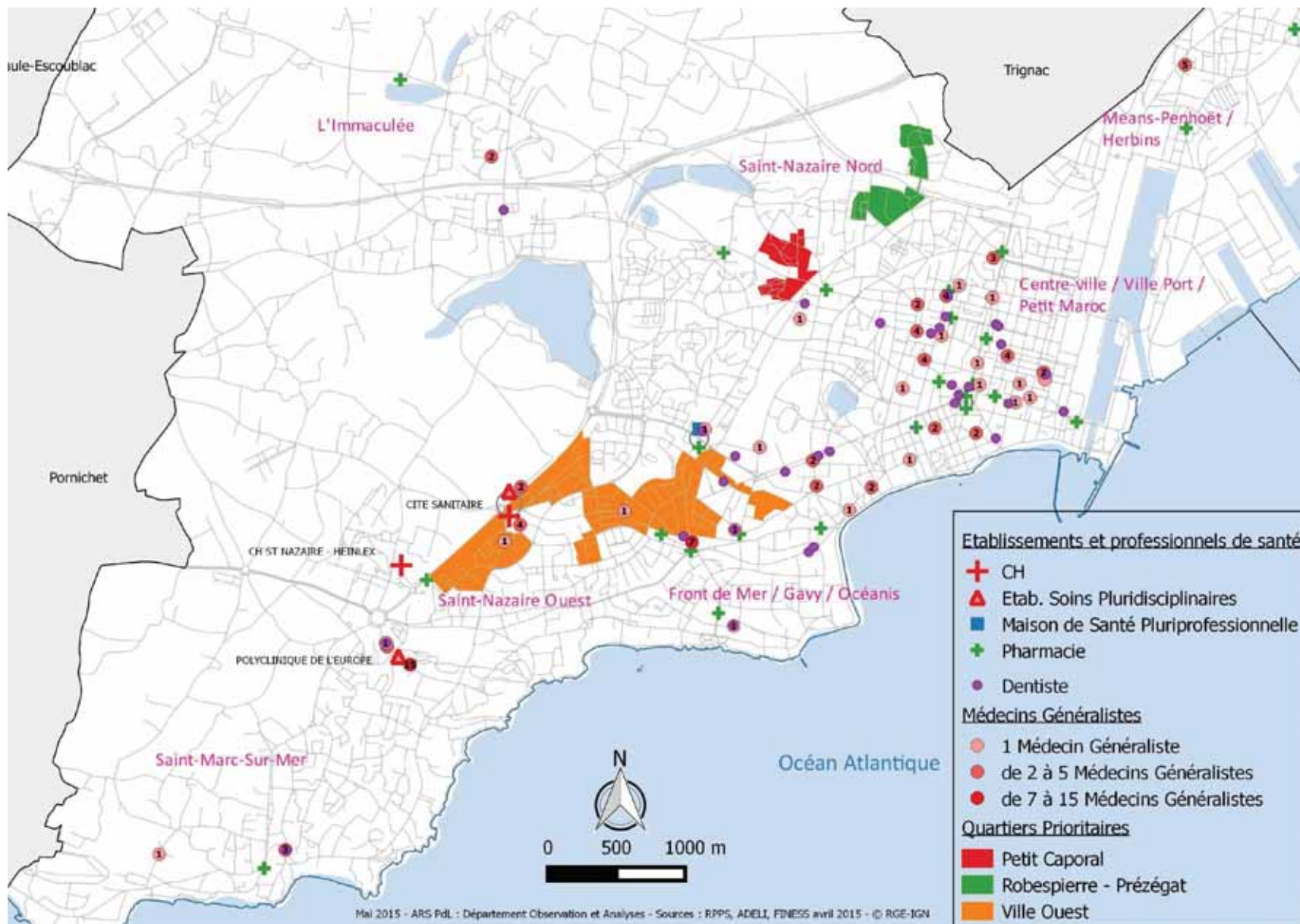
Des situations de précarité marquées

Ces changements et problématiques à venir s'inscrivent dans un contexte local, où les situations de précarité des nazairiens sont davantage marquées par rapport au département.

La part des allocataires de minima sociaux y est supérieure. Le niveau de vie de la population est globalement plus faible. Cette fragilité s'illustre également par une proportion deux fois plus élevée, par rapport à celle du département, de bénéficiaires d'aide dans le domaine de la santé (CMU-C).

1.3 L'offre de santé

L'analyse de l'offre de santé sur le territoire nazairien fait apparaître une couverture satisfaisante, que ce soit au niveau hospitalier, médico-social, du premiers recours ou dans le domaine de la prévention. La carte ci-après illustre la répartition géographique des établissements de santé, des professionnels de santé (médecins-dentistes) et des pharmacies, par rapport à la localisation des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.



Une offre hospitalière structurée et centrée autour :

- De la Cité Sanitaire George Charpak regroupant sur un même site : le Centre Hospitalier de Saint-Nazaire (excepté le site d'Heinlex) et la Clinique Mutualiste de l'Estuaire.
- De la Polyclinique de l'Europe.

- CH de Saint-Nazaire : représente au total 927 lits et places dont 586 sont situés à la Cité Sanitaire et 341 sont destinés aux services psychiatrique et à l'EHPAD sur le site d'Heinlex. Comprend également une unité d'hospitalisation à domicile.
- Clinique Mutualiste de l'Estuaire : composée de 237 lits et places.
- Polyclinique de l'Europe : constituée de 113 lits et places.

Une offre de soin complète, rénovée et garantissant à tous un accès à des soins de qualité sur le territoire de Saint-Nazaire.

L'offre médico-sociale :

Les structures destinées aux personnes âgées et aux personnes handicapées :

- Nombre insuffisant de places en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées et en Unité de Soins de Longue Durée par rapport à la moyenne régionale.
- Un Service de Soins Infirmiers à Domicile un peu moins bien doté que la moyenne régionale.
- Une offre de services de maintien à domicile multiple sur le territoire.

Les établissements et services pour l'enfance handicapée :

- Pour les structures telles que les SESSAD, les IEM et les ITEP, le taux d'équipement du bassin nazairien est supérieur à la moyenne départementale. Le taux d'équipement est donc satisfaisant sur le territoire.
- Cependant, il existe un risque de rupture des parcours compte tenu des difficultés pour entrer dans les structures pour adulte (liste d'attente longue en ESAT, MAS, FAM...).

L'offre médico-sociale est satisfaisante sur le territoire malgré quelques faiblesses.

Une offre de soin et de prévention :

De nombreuses structures proposent des actions d'éducation, de prévention et promotion de la santé sur le territoire de Saint-Nazaire :

- Le Centre Fédératif Prévention Dépistage (CFPD).
- Le Centre d'Examens de Santé (CES).
- Le Centre de Planification.
- La Protection Maternelle et Infantile (PMI).
- La Maison Des Adolescents (MDA).
- Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD) et le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Oppedia la Rose des vents.
- Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM).
- Centre Médico-Psychologique (CMP).
- Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP).
- ...

Importante mobilisation des partenaires sur le territoire nazairien, dynamique à conforter.

La démographie médicale et paramédicale :

- Une densité de médecins généralistes sur Saint-Nazaire (9 généralistes pour 10 000 habitants) plus favorable que celle de la Région (7.7 pour 10 000 habitants).
- Une densité de Chirugiens Dentistes et de Masseurs-Kinésithérapeutes 20% plus élevée que celle de la région, situation démographique des infirmières également plus favorable que la région.
- Présence d'une Maison de Santé Pluri professionnelle qui fonctionne bien. Elle est composée de 7 médecins, 2 IDE, 2 sages femmes, 1 pédicure podologue, 1 diététicienne, 1 psychologue et 4 pharmaciens.
- Localisation : les médecins généralistes et les dentistes sont principalement situés sur le littoral et le centre-ville. Peu sont installés à l'intérieur même des quartiers prioritaires mais localisés plutôt en périphérie.

Une démographie médicale et paramédicale dense sur le territoire de Saint-Nazaire.

Les structures de coordination améliorant le parcours des personnes âgées :

Le Centre Local d'Information et de Coordination PILOT'âge :

- Lieu d'écoute, d'informations sur les services à domicile et les structures d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées.
- Le CLIC PILOT'âge est présent sur l'ensemble des communes de la CARENE et est porté administrativement par le CCAS de Saint-Nazaire.

La Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie :

- Rôle important de coordination des différents acteurs afin d'apporter la réponse la plus adaptée aux besoins de l'utilisateur.
- Informe et oriente les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie et leurs aidants.
- Le territoire de Saint-Nazaire est couvert par la MAIA Estuaire Atlantique dont le portage est assuré par le département. Le pilote MAIA chargé de la coordination est implanté à Saint-Nazaire.

Le CLIC et la MAIA ont une action efficace et complémentaire sur le territoire

L'offre de santé s'appuie également sur un réseau de partenaires dynamique et dense intervenant dans le champ du social, de la culture et de l'éducatif...

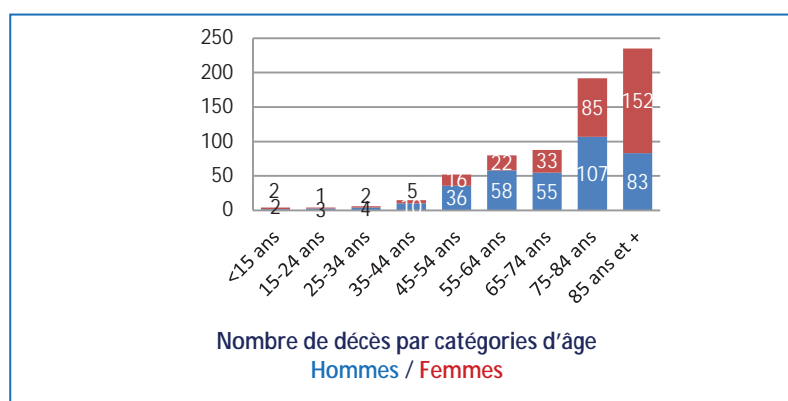
1.4 Etat de santé de la population

Plusieurs données caractérisent l'état de santé des nazairiens. Parmi ces éléments chiffrés, la mortalité (Maladies Cardio-Vasculaires, cancers), la mortalité prématurée, mais aussi les accidents, la santé mentale, sont des indicateurs choisis et disponibles pour renseigner cet état de santé. Ils préfigurent également l'attention à porter à la prévention, au dépistage et aux soins. Ils constituent autant de signaux à prendre en compte, à relier aux actions du Contrat Local de Santé.

La mortalité

Comme en France, l'espérance de vie des nazairiens s'améliore, en lien avec la baisse de la mortalité générale qui a reculé d'environ 25 % depuis le début des années 1990. Cette évolution résulte principalement de la baisse de la mortalité liée aux maladies cardiovasculaires et aux cancers.

Malgré ce recul, la mortalité générale (tous âges) chez les hommes nazairiens est supérieure de 18 % à la moyenne nationale. Chez les femmes, la situation reste proche de cette moyenne. Globalement, la mortalité des nazairiens dépasse de 6 % la moyenne nationale.



La mortalité prématurée

La mortalité prématurée est utile à relever dans le cadre d'un diagnostic partagé de santé. Cette donnée qui traduit les décès survenant avant l'âge de 65 ans, replace toute l'importance des actions de prévention et de dépistage. Sa fréquence peut être diminuée par une action sur les comportements individuels ou par une meilleure prise en charge par le système de soins.

32 % des décès surviennent avant 65 ans chez les hommes et 15 % chez les femmes. La mortalité prématurée parmi la population nazairienne est supérieure à la moyenne nationale : + 48 % chez les hommes ; + 16 % chez les femmes.

Cette surmortalité prématurée nazairienne concerne, chez les hommes comme chez les femmes, quasiment toutes les classes d'âge avant 65 ans. Mais elle est particulièrement marquée entre 25 et 54 ans.

Ces données quantitatives traduisent un état de santé moins favorable que la moyenne française. Ce constat est conforté par une fréquence plus élevée, parmi les Nazairiens, des admissions en Affection de Longue Durée prononcées par l'Assurance Maladie en cas de pathologies graves et/ou chroniques, soit + 12 % par rapport à la moyenne nationale.

Comme en France, les cancers (31 %) et les maladies de l'appareil circulatoire (24 %) sont les deux principales causes de décès.

Les cancers

470 nouveaux cas de cancers sont diagnostiqués en moyenne chaque année parmi les nazairiens.

Chez les femmes, le cancer du sein est le plus fréquent en termes d'incidence (32 % des nouveaux cas) et de mortalité (20 % des décès par cancer). Chez les hommes, le cancer de la prostate est le plus fréquemment diagnostiqué (25 % des nouveaux cas), mais c'est le cancer du poumon qui est à l'origine de la plus forte proportion de décès (23 % des décès par cancer).

La fréquence des nouveaux cas dépasse de 19 % la moyenne nationale. Cette sur incidence concerne principalement les hommes (+ 27 %). On observe une situation analogue en termes de mortalité, avec une surmortalité par cancer de 12 % dans la population nazairienne, qui atteint 28 % chez les hommes.

Ces éléments sont dus à une plus grande fréquence des cancers pour lesquels la consommation excessive d'alcool constitue l'un des principaux facteurs de risque. L'écart est également marqué pour les cancers des voies aérodigestives supérieures et de l'œsophage, favorisés par une consommation associée d'alcool et de tabac.

L'incidence des cancers de la plèvre (9 nouveaux cas par an, en moyenne), dont l'exposition à l'amiante, constitue un facteur de risque spécifique. Cette donnée est très nettement supérieure à la moyenne nationale. L'incidence des mélanomes de la peau, dont l'exposition aux rayonnements solaires est le principal facteur de risque, apparaît également plus importante pour les habitants de Saint-Nazaire qu'au plan national.

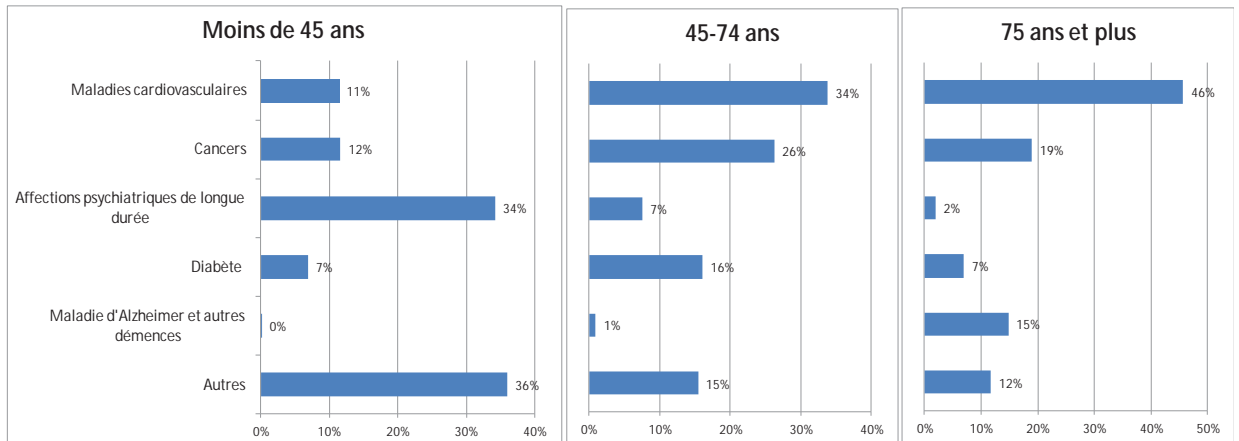
Parmi les points forts enregistrés, il est observé une bonne adhésion des nazairiens aux programmes de dépistage organisé de ces cancers. La situation épidémiologique actuelle, pour les cancers du sein et du côlon-rectum, est relativement proche de la moyenne nationale.

Les maladies cardio-vasculaires

Les maladies cardiovasculaires sont des pathologies particulièrement fréquentes et graves. La mortalité liée à ces affections au sein de la population nazairienne est proche de la moyenne nationale chez les hommes, et inférieure chez les femmes (- 10 %).

Les données d'admission en ALD mettent en évidence une plus grande fréquence pour les maladies cardiovasculaires chez les hommes (+ 16 %), et notamment chez les moins de 65 ans (+ 28 %). Cette situation est principalement liée à la fréquence des admissions pour maladies hypertensives et pour cardiopathies ischémiques. Ce constat est conforté par une surmortalité cardiovasculaire marquée chez les hommes de moins de 65 ans (+40%).

**Principaux motifs d'admissions en Affections Longue Durée (ALD) selon l'âge
Saint-Nazaire (moyenne 2008-2010)
(Cnamts, CCMSA, RSI)**



Les maladies cardiovasculaires apparaissent comme principal motif d'admission en ALD pour les + de 75 ans et pour les 45-75 ans. Pour cette même tranche d'âge, ce sont les cancers en seconde position, puis le diabète.

Le diabète

Le diabète est une maladie chronique particulièrement fréquente, dont les complications sont nombreuses et graves. Cette pathologie connaît une forte progression ces dernières années. Avec 214 admissions en ALD par an, la fréquence du diabète dans la population nazairienne apparaît inférieure à la moyenne nationale (- 14 %). Ce constat s'inscrit dans un contexte ligérien relativement protégé vis-à-vis du diabète.

La consommation excessive d'alcool

Les pathologies liées à la consommation excessive d'alcool apparaissent particulièrement fréquentes dans la population nazairienne. La fréquence des admissions en Affection Longue Durée pour maladie alcoolique est deux fois plus élevée qu'au plan national. Par ailleurs, on observe une plus grande fréquence des cancers favorisés par cette même consommation excessive d'alcool.

La mortalité pour maladies directement liées à la consommation excessive d'alcool est supérieure de 73 % à la moyenne nationale.

La consommation excessive d'alcool peut également expliquer, pour partie, les indicateurs locaux en matière de pathologie mentale, d'affection cardiovasculaire, de suicide et de mortalité par accident de la vie courante.

La santé mentale

En matière de santé mentale, la situation nazairienne apparaît défavorable. Le taux d'admissions en ALD pour affections psychiatriques dans la population nazairienne (170 admissions par an) est en effet supérieur à la moyenne nationale (+ 40 %). La mortalité par suicide (14 décès par an) est également nettement supérieure à la moyenne nationale (+ 25 %).

Un diagnostic complémentaire sur les thématiques de la santé mentale et des addictions dans le cadre du Contrat Local de Santé, permettra de compléter les données épidémiologiques.

Les accidents de la vie courante

La mortalité par accident de la circulation au sein de la population nazairienne (5 décès par an) apparaît inférieure à la moyenne nationale. Cette sous-mortalité peut être expliquée par la moindre fréquence des accidents graves dans les zones urbaines, par rapport aux zones rurales.

A l'inverse, la mortalité par accident de la vie courante (28 décès par an) est supérieure à la moyenne nationale (+ 36 %). Cette donnée, qui s'observe chez les hommes comme chez les femmes, concerne principalement les nazairiens âgés entre 35 et 64 ans.

En conclusion

Le diagnostic local de santé, réalisé à partir de différentes sources de données sociodémographiques et épidémiologiques, a permis d'identifier plusieurs questions de santé, problèmes et atouts spécifiques à la population nazairienne. Parmi les multiples déterminants de santé, il est notamment utile d'apprécier le contexte social et économique du territoire.

L'état de santé de la population nazairienne s'améliore globalement, comme en témoigne le recul de la mortalité générale. La situation nazairienne reste cependant défavorable en matière de mortalité générale et de mortalité prématurée.

La consommation excessive d'alcool, notamment chez les hommes, et à moindre degré chez les femmes, explique une large part de ce constat. Les problèmes de santé liés aux habitudes de vie apparaissent plus fréquemment dans la population nazairienne.

D'autres facteurs plus favorables, comme le taux de participation aux campagnes de dépistage organisé des cancers, ou comme la population qui semble moins concernée par le diabète qu'au plan national sont à noter. Ce dernier constat peut être lié à différents facteurs protecteurs, d'ordre génétique, comportemental (habitudes alimentaires, activité physique) ou inhérents à la prise en charge des personnes à risque par les professionnels de santé du territoire.

Source : ORS des Pays de la Loire – ADDRN / diagnostic local de santé Novembre 2013.

2- CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Le Contrat Local de Santé est une mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009 (HPST). Les Contrat Locaux de Santé font l'objet des dispositions suivantes dans le cadre de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :

- **Une disposition d'ordre général :**

✦ «*Le Projet Régional de Santé est constitué : (...) De programmes déclinant les modalités spécifiques d'application de ces schémas, dont un programme relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies et un programme relatif au développement de la télémédecine. La programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des contrats locaux de santé tels que définis à l'article L. 1434-17.*

Le plan stratégique régional de santé prévoit des articulations avec la santé au travail, la santé en milieu scolaire et la santé des personnes en situation de précarité et d'exclusion. » (Art. L. 1434-2 du CSP).

✦ «*La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social* » (Art. L. 1434-17 du CSP).

- **Une disposition particulière relative à la politique de la ville :**

✦ «*L'agence est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action prévus par l'article 1er de la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dans le domaine de la santé* ». (Art. L.1435-1 du CSP).

Le Contrat Local de Santé est un outil de contractualisation transverse ayant pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux et de **soutenir les dynamiques locales** sur un territoire donné. Il permet l'articulation des différentes composantes du nouveau système de santé régional :

- Promotion et prévention de la santé dont problématiques de santé-environnement,
- Soins ambulatoires et hospitaliers,
- Accompagnement médico-social,
- Au besoin, veille et sécurité sanitaire.

Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local dans le **respect des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé** en assurant à ce niveau **la coordination des financeurs et des politiques impactant la santé mais aussi des acteurs**. Il s'appuie sur les initiatives de démocratie sanitaire, à la fois institutionnelles (Conférence de Territoire, Conférence Régionale pour la Santé et l'Autonomie) et locales (réunions publiques, débats, enquêtes, etc.) et vise un objectif de **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**.

Le Contrat Local de Santé constitue **une véritable opportunité** lorsque les partenaires trouvent un intérêt à agir ensemble. **La démarche participative** d'élaboration du Contrat

Local de Santé suscite une plus grande appropriation et adhésion des acteurs aux objectifs et actions à mettre en œuvre.

Le nouveau Contrat de Ville de Saint-Nazaire, signé en janvier 2015 s'appuie sur la redéfinition de la géographie prioritaire et le renforcement des moyens en faveur des quartiers Politique de la Ville (quartiers Ouest : Chesnaie /Bouletterie / La Trébale/ Galicheraie et quartiers Nord : Petit Caporal / Ile du Pé/ Robespierre/Prézégat). L'ARS en est cosignataire, mobilisant ainsi de façon privilégiée les politiques et moyens en santé à destination de leurs habitants.

La circulaire du 5 décembre 2014 signée de la Ministre des Affaires Sociales fixe le cadre de mise en œuvre du volet santé des Contrats de Ville. En l'espèce, **le Contrat Local de Santé de Saint-Nazaire peut constituer le volet santé du Contrat de Ville**. L'objectif commun aux deux démarches est la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé grâce à la contractualisation avec les collectivités locales et avec la participation de la population. Tout en soutenant à toutes les échelles les actions concourant à cet objectif, le Contrat Local de Santé recherche de façon privilégiée l'amélioration de la santé dans les quartiers Politique de la Ville et une meilleure connaissance des écarts observés.

Les plans d'action du Contrat de Ville et celui du Contrat Local Santé sont conçus de manière à faire levier et rendre ainsi l'action publique convergente et plus efficace en proximité, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Dans cette optique, la prise en compte des besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville est intégrée au Contrat Local de Santé.

La coordination du Contrat Local de Santé comprend par conséquent le pilotage et les actions conduites jusque-là au titre de l'Atelier Santé Ville. Les crédits spécifiques de la Politique de la ville pourront à ce titre être mobilisés pour soutenir les actions répondant aux priorités et enjeux de chaque quartier.

L'ambition du Contrat Local de Santé est de renforcer la qualité de la politique de santé mise en œuvre au niveau local, dans le respect des programmations établies par l'Etat, des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, et de la politique municipale définie par les élus de la Ville de Saint-Nazaire.

Le Contrat Local de Santé permet de développer des conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations, il vise à promouvoir et à garantir le respect des droits des usagers du système de santé. Enfin il vise à faciliter l'accès de tous, et notamment des personnes démunies aux soins, aux services et à la prévention.

3- CONTRAT LOCAL DE SANTE

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,
Vu l'avis favorable de la Conférence de Territoire du département de la Loire-Atlantique en date du 24 juin 2015,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Nazaire en date du 25 septembre 2015 approuvant et validant la signature du présent contrat,

Il est convenu ce qui suit :

3.1 Champ du contrat

Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- La Ville de Saint-Nazaire, représentée par le Maire, **Monsieur David SAMZUN**,
- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, représentée par la Directrice Générale, **Madame Cécile COURREGES**,
- La Préfecture de la Région Pays de la Loire représentée par le Préfet de la Loire-Atlantique, **Monsieur Henri-Michel COMET**.

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le périmètre géographique retenu pour le Contrat Local de Santé est **le territoire de la Ville de Saint-Nazaire**, avec un focus particulier sur les quartiers prioritaires de la « Politique de la Ville ».

Il pourra, le cas échéant, par décision commune et en fonction des besoins, être étendu par voie d'avenant, à d'autres communes souhaitant s'engager dans cette démarche. Cette participation pourra intervenir dans le cadre de fiches actions mutualisées sur des zones ou quartiers limitrophes, par exemple.

Article 3 : Prise en compte des éventuelles démarches locales de santé des collectivités territoriales

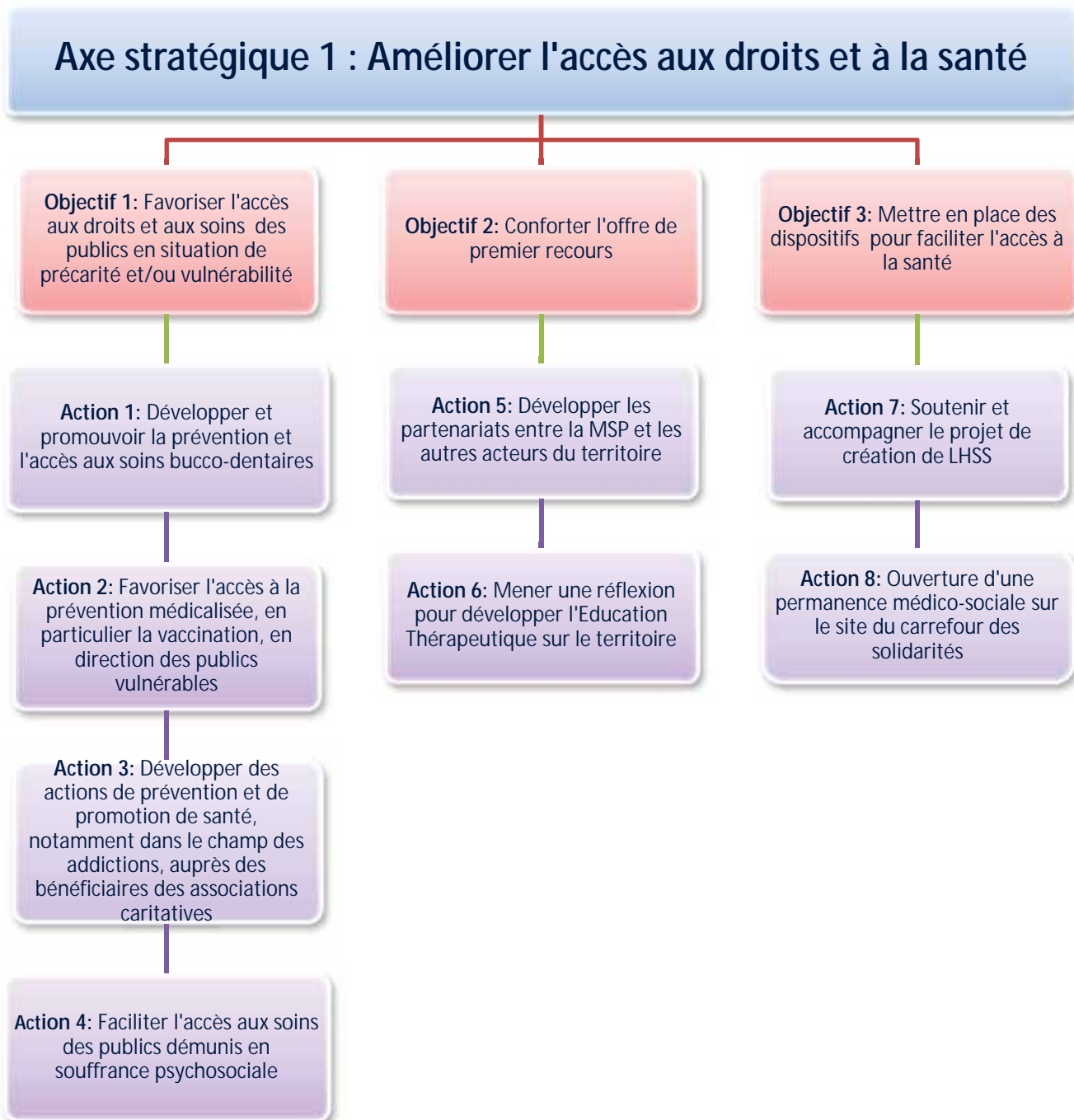
La Ville de Saint-Nazaire a contractualisé avec l'Etat la création d'un Atelier Santé Ville dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en 2007. Elle entend maintenir un regard spécifique sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin d'y apporter des réponses adaptées aux besoins repérés et exprimés par les habitants.

Article 4 : Partenaires associés à la démarche :

Les partenaires non signataires peuvent contribuer au financement des projets du Contrat Local de Santé et/ou être porteurs d'actions du présent contrat.

3.2 Objet du contrat et engagement des signataires

Article 5 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat



Objectif 1 : Favoriser l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de précarité et/ou vulnérabilité

Les situations de précarité des nazairiens sont plus marquées par rapport au département. La part des allocataires des minima sociaux y est supérieure.

Le niveau de vie de la population est globalement plus faible et cette fragilité financière s'illustre également par une proportion deux fois plus élevée, par rapport à celle du département, de bénéficiaires d'aide dans le domaine de la santé (CMU-C).

Ces éléments confirmés par le diagnostic local de santé renforcent la nécessité de développer l'accès aux droits et aux soins en particulier pour les populations en situation de précarité et/ou de vulnérabilité.

Les soins dentaires, la vaccination, la prévention médicalisée sont autant d'actions qu'il convient de renforcer. Pour les publics démunis ou en difficulté, l'accès aux droits est une condition majeure qui facilite la prévention, le dépistage et/ou les soins.

Objectif 2 : Conforter l'offre de premiers recours

Le premier recours contribue à l'offre de soins ambulatoire, en assurant aux patients nazairiens la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement, l'orientation et le suivi.

En lien avec l'Hôpital et la Ville, les professionnels de santé comme les médecins généralistes, les dentistes, les infirmiers les pharmaciens (...) sont de véritables « piliers du fonctionnement » au même titre que les établissements de santé.

Parmi les actions à engager et répondant à cet objectif, le développement des partenariats entre la Maison de Santé Pluri professionnelle et les autres acteurs du territoire nazairien ou le développement de la réflexion en matière d'éducation thérapeutique du patient en sont des illustrations concrètes.

Objectif 3 : Mettre en place des dispositifs pour faciliter l'accès à la santé

Complétant les deux objectifs précédents, la mise en place de dispositifs facilitant l'accès à la santé revêt un enjeu important. Ces dispositifs, nouveaux et complémentaires à l'existant, permettent de consolider une offre répondant aux besoins identifiés par la Ville.

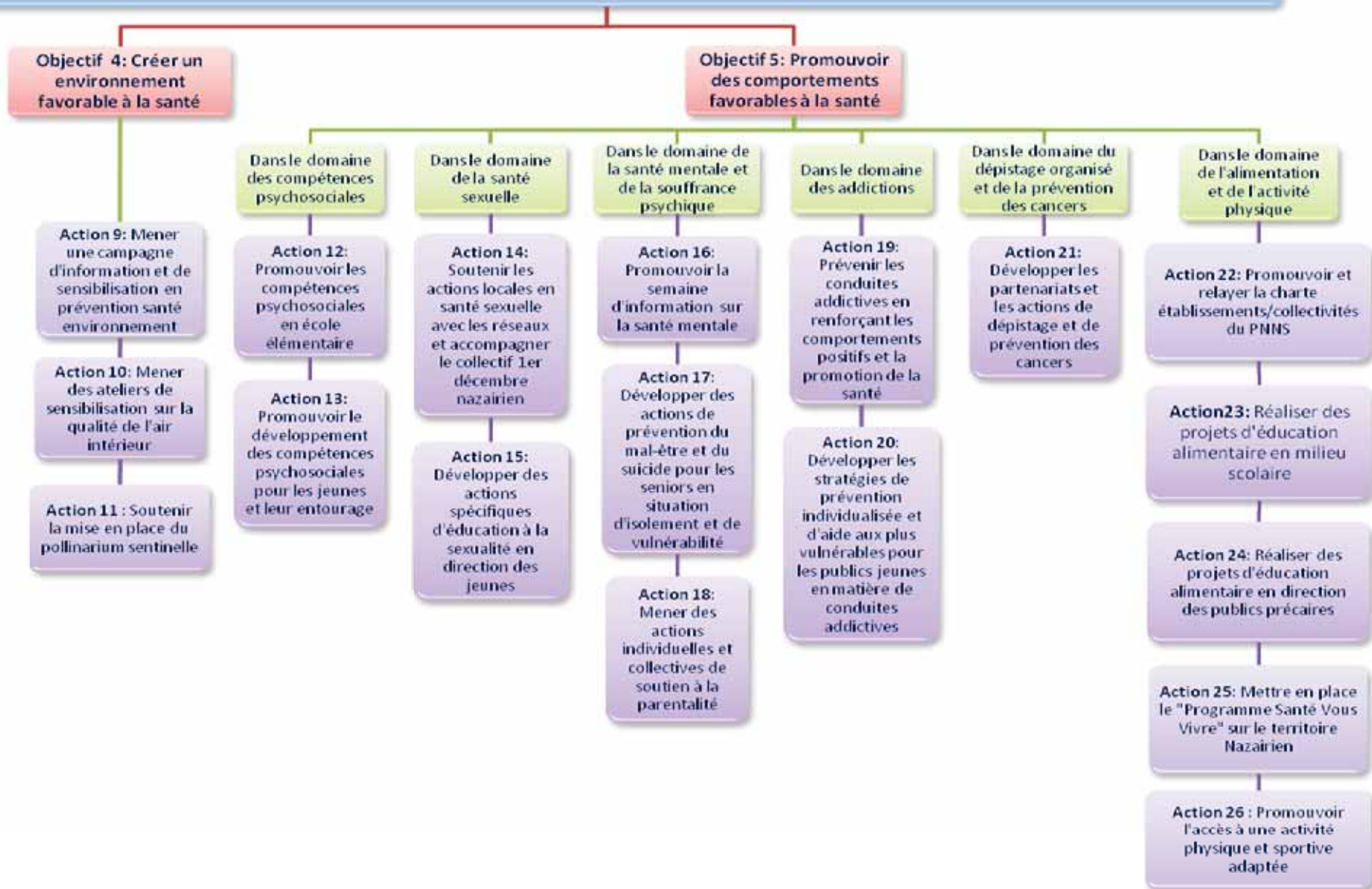
Au regard des inégalités de santé constatées sur le territoire, des relais deviennent indispensables pour le droit commun et la lutte contre le renoncement aux soins.

L'ouverture d'une permanence médico-sociale et l'accompagnement au projet de création de Lits Halte Soins Santé vont dans ce sens.

Les partenaires mobilisés :

ANEF FERRER, APUIS, ARS Pays de la Loire, ASC TRAIT D'UNION, CARSAT, CCAS de Saint- Nazaire, CFPD 44, CH Saint-Nazaire, CLIC-Pilot'âge, Conseil Départemental, CPAM, Maison de Santé Pluri Professionnelle Laënnec, URPS, Union Régionale de Santé Bucco-Dentaire

Axe stratégique 2: Développer la prévention et promouvoir une santé durable



Objectif 4 : Créer un environnement favorable à la santé

Un «environnement favorable à la santé» présente des conditions propices à la santé. Dans le cas des habitudes de vie et de la prévention, un environnement favorable signifie la recherche de conditions optimales qui aident à faire des choix sains, à adopter des comportements environnementaux, un mode de vie meilleur pour la santé.

Les campagnes éducatives, la sensibilisation de la population nazairienne, notamment auprès des jeunes, contribuent à l'acquisition de ces nouvelles habitudes et au changement de comportements.

Parmi les thèmes retenus, la sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur et l'expérimentation de la démarche de mise en place du pollinarium sentinelle sont bien identifiés. Ils sont en correspondance avec les besoins perçus lors du diagnostic.

Est également pris en compte dans ces actions à mettre en place, la transversalité que nécessitent ces approches préventives.

Objectif 5 : Promouvoir des comportements favorables à la santé

Que ce soit dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique, du dépistage organisé et de la prévention des cancers, des addictions, de la santé mentale, de la santé sexuelle, la promotion des comportements favorables à la santé est un enjeu fort.

Des données d'ordre épidémiologique ou qualitatif mises en évidence lors du diagnostic, concernant notamment les affections cardiovasculaires, les modes de consommation excessifs, la prévalence de la surcharge pondérale confirment le choix de ces thématiques s'adressant aux jeunes, comme aux adultes dans le Contrat Local de Santé.

L'éducation et la promotion de la santé cherchent à rejoindre de façon pertinente les personnes et les populations concernées en proposant un travail d'information et de sensibilisation. Il s'agit d'éveiller chacun à la prise de conscience de sa responsabilité.

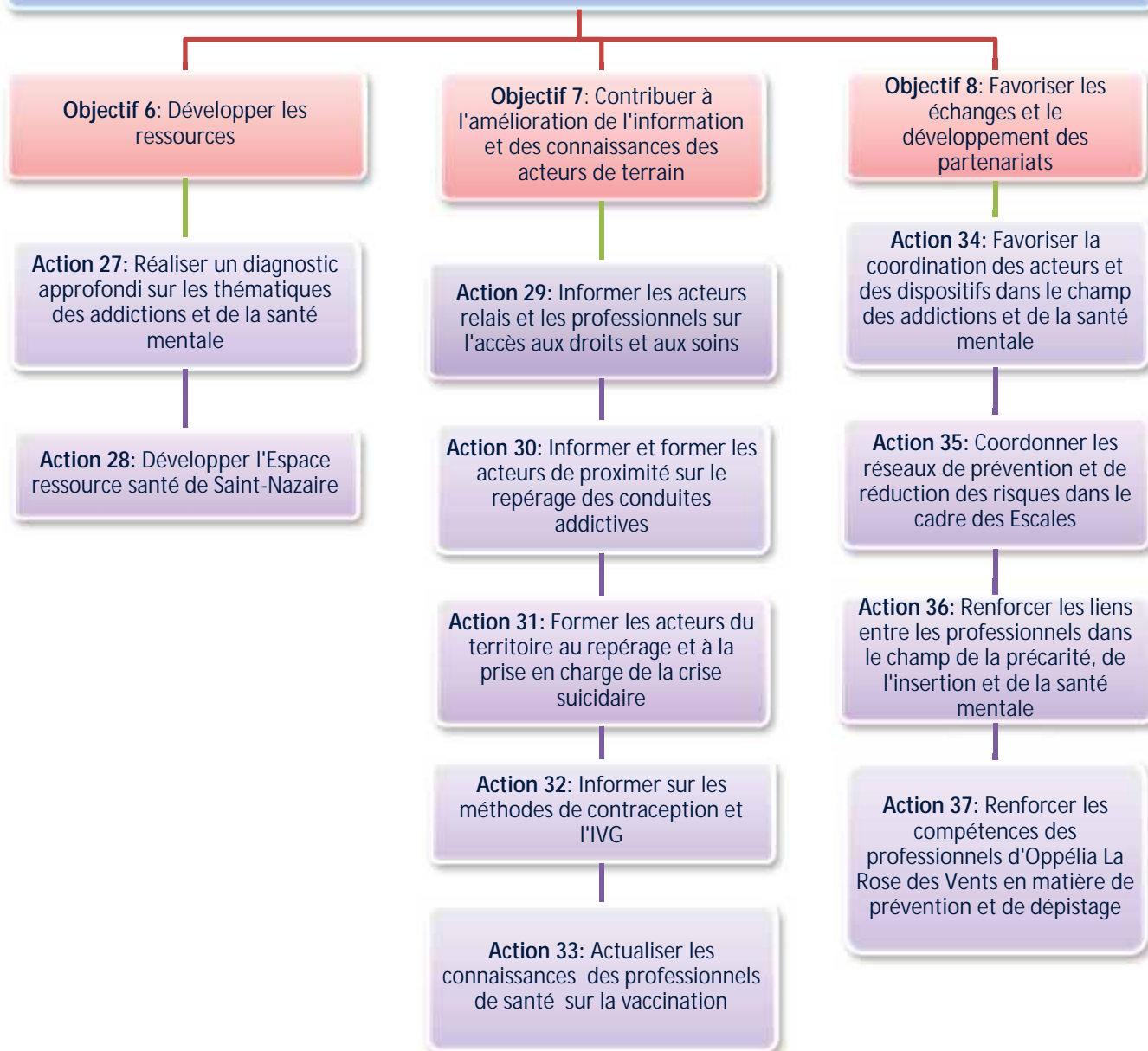
La promotion de ces comportements passe par le soutien et l'accompagnement des acteurs de terrain et des projets en direction du monde scolaire, en proposant à la fois des actions individuelles et collectives.

Ce sont aussi les interventions sur les lieux de vie, les temps forts ouverts aux jeunes, ou les actions s'inscrivant dans la parentalité que cet objectif souhaite couvrir.

Les partenaires mobilisés :

AMESA, ANPS, ARS Pays de la Loire, Les Apsyades, ASC Trait d'Union, Association Cuisine Bio Vitalité, Banque alimentaire, CAP Santé Plus 44, CARENE, CCAS de Saint-Nazaire, CH Saint-Nazaire, CHU de Nantes, CIJ, Clinique Mutualiste de l'Estuaire, Comité régional Sports pour tous, Conseil Départemental, CoRevih, CPAM, DICOLSF, Education Nationale, EMPP, Entraide Cancer, FMQ, GEM, Harmonie Mutuelle, IREPS, Ligue Contre Le Cancer, Mutualité Française, OMJ, Oppelia-Rose des Vents, le Phare, Recherches et rencontres, Réseau RAPEL, RRSS, Silène, UFC-Que Choisir, Ville de Saint-Nazaire, 3C Centre Coordination Cancer

Axe stratégique 3 : Renforcer les ressources sur le territoire: s'informer, échanger et mutualiser



Objectif 6 : Développer les ressources

Alors que certaines thématiques de santé comme les addictions ou la santé mentale présentent des indicateurs défavorables, il s'agit de dresser un diagnostic qualitatif et quantitatif complémentaire.

Un approfondissement des connaissances dans ces deux domaines permettra de préciser les modes d'actions à venir.

Le développement des ressources passe également par la mise en œuvre d'un espace répondant aux sollicitations des acteurs locaux.

L'accès des professionnels aux ressources méthodologiques et pédagogiques en éducation et promotion de la santé est une orientation retenue par les promoteurs du Contrat Local de Santé.

Objectif 7 : Contribuer à l'amélioration de l'information et des connaissances des acteurs de terrain

Adossée à l'objectif précédent, la place de l'information couvre une partie des priorités affichées en matière de santé et de prévention.

De nombreuses initiatives existent sur la ville ; des projets émergent ; des formations se concrétisent. Un ensemble d'actions portent sur l'amélioration et la mise à disposition de connaissances nouvelles et actualisées.

Elles sont significatives sur l'accès aux soins, le repérage des conduites addictives, et sur la crise suicidaire.

Ces thématiques choisies, le sont en cohérence avec les préoccupations de santé soulignées par la Ville.

En lien avec l'actualité, à l'intention de publics larges ou spécialisés, ouverte à des thématiques spécifiques ou généralistes, la formation retient également l'attention.

Objectif 8 : Favoriser les échanges et le développement des partenariats

Au service de l'information, de l'échange entre acteurs, de la mutualisation des outils et des expériences, cet objectif renforce l'indispensable mise en commun des partenaires, de leurs structures et de leurs équipes.

Il souligne l'importance de la coordination entre acteurs, des nouveaux modes de coopération et des ententes partenariales utiles à développer.

En santé mentale, dans le champ de la réduction des risques et des conduites addictives, en matière de prévention et de dépistage, les échanges sont source de progrès, de renforcement des compétences, de liens entre professionnels, tant dans les domaines sanitaires que sociaux.

Sur le territoire nazairien, la coordination est ici recherchée. Elle est source d'amélioration des pratiques et d'organisation optimale, au bénéfice de la santé des habitants.

Les partenaires mobilisés :

ARS Pays de la Loire, CCAS de Saint-Nazaire, CFPD 44, CH Saint-Nazaire, CIJ, Conseil Départemental, CPAM, FMQ, IREPS, MDA, Oppélia Rose des Vents, RRSS

3.3 Durée, suivi et révision du contrat

Article 6 : Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur, dès sa signature, pour une période de 3 ans. Il pourra être reconduit sur la base de l'évaluation qui sera réalisée à l'issue de cette période et sur accord des co-contractants.

Article 7 : Evaluation et révision du contrat

Ce présent contrat fera l'objet d'une revue annuelle du contrat (rapport d'activité) et d'une évaluation globale du Contrat Local de Santé, à échéance de celui-ci.

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties, au cours de ces 3 années, et faire l'objet d'avenants. Le programme d'actions pourra être élargi avec l'ajout de fiches action.

Un nouveau **Projet Régional de Santé** sera adopté à compter de 2017; le présent Contrat Local de Santé fera l'objet d'une révision obligatoire afin de s'assurer qu'il répond bien aux nouvelles orientations régionales.

Article 8 : Instances de suivi du contrat

Afin de mettre en œuvre le Contrat Local de Santé, la mise en place d'instances s'appuie sur l'existant des modes de gouvernance de l'Atelier Santé Ville. La fusion du Comité de Pilotage Atelier Santé Ville et du Contrat Local de Santé en février 2015 a fait l'objet d'une validation des membres signataires et non signataires.

• Le Comité de Pilotage Stratégique :

Il se réunira au moins une fois par an et il lui reviendra de :

- Suivre les orientations stratégiques du Contrat Local de Santé, valider son contenu et son actualisation régulière (avenants),
- Fixer les objectifs, les moyens et le planning de mise en œuvre,
- Veiller à la cohérence entre les politiques territoriales de santé et les priorités départementales, régionales et nationales en matière de santé,
- Suivre et évaluer périodiquement l'avancée du contrat et décider des ajustements éventuels, et notamment des actions relevant de la Politique de la Ville.

Il est composé des :

Représentants des instances signataires du contrat :

- Représentants de la Ville de Saint-Nazaire,
- Représentants de l'ARS Pays de la Loire, Délégation Territoriale de Loire-Atlantique,
- Représentants de l'Etat en charge de la Politique de la Ville à Saint-Nazaire,

Et des représentants des instances ressources sur le territoire :

- Représentant du Centre Hospitalier de Saint-Nazaire,
- Représentant de la CPAM de Loire-Atlantique,
- Représentant de la Carène,
- Représentant de l'IREPS,
- Représentant du Conseil Départemental de Loire-Atlantique,
- Représentant de la Direction du Service Départemental de l'Education Nationale de Loire-Atlantique.

• Le Comité de Suivi Opérationnel :

Il lui reviendra :

- D'accompagner et de suivre la mise en œuvre opérationnelle des actions en lien avec les orientations stratégiques du Contrat Local de Santé,
- De préparer les séances du Comité de Pilotage et s'assurer du suivi de la mise en œuvre des décisions,
- D'organiser l'évaluation de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé et de valoriser les résultats auprès du Comité de Pilotage,
- Etre force de proposition auprès du Comité de Pilotage.

Il se réunira autant que de besoin sur la durée du Contrat Local de Santé et est composé des membres de l'équipe projet :

- Représentants de la Ville de Saint-Nazaire.
- Représentants de l'ARS Pays de la Loire, Délégation Territoriale de Loire-Atlantique.
- Représentants de l'Etat en charge de la Politique de la Ville à Saint-Nazaire.
- Représentant du Centre Hospitalier de Saint-Nazaire.
- Représentant de la CPAM de Loire-Atlantique.
- Représentant de la Carène.
- Représentant de l'IREPS.
- Représentant du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

- Représentant des habitants/usagers.

La composition du Comité de Suivi Opérationnel pourra être élargie ponctuellement en fonction des besoins et des thématiques abordées.

Article 9 : Financement du Contrat Local de Santé

Les opérateurs qui voient leur projet d'action retenu au Contrat Local de Santé peuvent bénéficier de financements provenant des signataires et d'éventuels autres contributeurs. Le Contrat Local de Santé étant pluriannuel, sa traduction financière est nécessairement renvoyée au principe de l'annualité budgétaire (vote du budget).

Aussi, au 4^{ème} trimestre, sur la base des actions recensées pour l'année N+1, les signataires s'engagent à définir entre eux, au regard de leur propre contrainte budgétaire et de leurs compétences, la répartition de leurs financements.

Ce sont les instances compétentes pour chacun des signataires (Conseil Municipal pour la Ville, Conseil d'Administration pour le CCAS, Comité de Direction pour l'ARS, Comité de Pilotage pour le Contrat de Ville) qui valideront les montants attribués lors du vote de leur budget.

Le programme d'actions arrêté à la signature du présent contrat pourra évoluer par avenant et/ou dans le cadre des appels à projets lancés par les signataires (exemple contrat de ville).

Ainsi, entre les actions déjà recensées et les éventuels avenants qui s'y rapporteront, il y aura une programmation prévisionnelle d'actions à établir pour les années 2016, 2017 et 2018.

Article 10 : Ingénierie et animation du Contrat Local de Santé

Celles-ci sont confiées à la Ville de Saint-Nazaire, qui aura pour mission l'animation du Contrat Local de Santé :

- Favoriser les échanges et être un appui pour les porteurs de projets,
- Animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales,
- Mobiliser les partenaires afin de répondre à l'ensemble des priorités de santé retenues dans le Contrat Local de Santé et notamment organiser des groupes de travail en fonction des nécessités,
- Suivre la réalisation des actions et conduire l'évaluation du Contrat Local de Santé et rédiger le rapport d'activité annuel du contrat,
- Assurer un bilan des actions conduites dans les quartiers politiques de la ville auprès des instances du Contrat de Ville,
- Etablir les tableaux de bord financiers annuels et préparer les documents budgétaires nécessaires pour le Comité de Pilotage et le Comité de Suivi Opérationnel,

A Saint-Nazaire, le 9 octobre 2015 à 11 heures 30,

Le Maire de la Ville de Saint-Nazaire



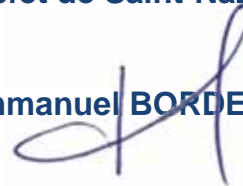
David SAMZUN

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,



Cécile COURREGES

Pour le Préfet de la région Pays-de-la-Loire, Préfet de la Loire-Atlantique, le Sous-Préfet de Saint-Nazaire,



Emmanuel BORDEAU

ANNEXE 1 : Récapitulatif des Fiches actions

Fiche Action	Intitulé de l'action	Pilote	Echéance
Axe 1 : Améliorer l'accès aux droits et à la santé			
1	Développer et promouvoir la prévention et l'accès aux soins bucco-dentaires	Coordination Santé Ville	Reconduction d'action
2	Favoriser l'accès à la prévention médicalisée, en particulier la vaccination, en direction des publics vulnérables	CFPD 44	Action nouvelle (débutée)
3	Développer des actions de prévention et de promotion de santé, notamment dans le champ des addictions, auprès des bénéficiaires des associations caritatives	CCAS et CH de Saint-Nazaire	Action nouvelle (débutée)
4	Faciliter l'accès aux soins des publics démunis en souffrance psychosociale	CCAS	Reconduction d'action
5	Développer les partenariats entre la MSP et les autres acteurs du territoire	MSP Pagnol	Action nouvelle (débutée)
6	Mener une réflexion pour développer l'Education Thérapeutique sur le territoire	A identifier	Fiche à rédiger au cours du contrat
7	Soutenir et accompagner le projet de création de « Lits Halte Soins Santé »	ANEF FERRER	Sous réserve de financement
8	Ouverture d'une permanence médico-sociale sur le site du carrefour des solidarités	CCAS et CH de Saint-Nazaire	Action nouvelle (débutée)
Axe 2 : Développer la prévention et promouvoir une santé durable			
9	Mener une campagne d'information et de sensibilisation en prévention santé environnement	Coordination Santé Ville	Reconduction d'action
10	Mener des ateliers de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur	A identifier	Fiche à rédiger au cours du contrat
11	Soutenir la mise en place du pollinarium sentinelle	Ville de Saint-Nazaire	Action nouvelle (débutée)
12	Promouvoir les compétences psychosociales en école élémentaire	IREPS	Nouvelle action (2016)
13	Promouvoir le développement des compétences psychosociales pour les jeunes et leur entourage	Recherche et Rencontres	Nouvelle action (2016)
14	Soutenir les actions locales en santé sexuelle avec les réseaux et accompagner le collectif 1er décembre nazairien	Coordination Santé Ville + Réseaux	Reconduction d'action (2016)
15	Développer des actions spécifiques d'éducation à la sexualité en direction des jeunes	FMQ, Maison de Quartier Méan Penhoët	Reconduction d'action
16	Promouvoir la semaine d'information sur la santé mentale	CH de Saint-Nazaire	Reconduction d'action
17	Développer des actions de prévention du mal-être et du suicide pour les seniors en situation d'isolement et de vulnérabilité	Recherche et Rencontres	Reconduction d'action
18	Mener des actions individuelles et collectives de soutien à la parentalité	Ecole des Parents et des Educateurs 44	Reconduction d'action
19	Prévenir les conduites addictives en renforçant les comportements positifs et la promotion de la santé	ANPAA	Reconduction d'action
20	Développer les stratégies de prévention individualisée et d'aide aux plus vulnérables pour les publics jeunes en matière de conduites addictives	OPPELIA La Rose des Vents	Reconduction d'action
21	Développer les partenariats et les actions de dépistage et de prévention des cancers	Coordination Santé Ville	Action nouvelle 2016

22	Promouvoir et relayer la charte établissements/collectivités du PNNS	ARS DT 44	Action nouvelle (2016)
23	Réaliser des projets d'éducation alimentaire en milieu scolaire	Du Pain sur la Planche	Reconduction d'action
24	Réaliser des projets d'éducation alimentaire en direction des publics précaires	Du Pain sur la Planche	Reconduction d'action
25	Mettre en place le « Programme Santé Vous Vivre » sur le territoire nazairien	Sport Pour Tous, Banque Alimentaire	Action nouvelle (débutée)
26	Promouvoir l'accès à une activité physique et sportive adaptée	Sport pour Tous	Action nouvelle
Axe 3 : Renforcer les ressources sur le territoire : s'informer, échanger et mutualiser			
27	Réaliser un diagnostic approfondi sur les thématiques des addictions et de la santé mentale	Coordination Santé Ville	Action nouvelle (2016)
28	Développer l'Espace Ressource Santé de Saint-Nazaire	IREPS	Reconduction d'action
29	Informers les acteurs relais et les professionnels sur l'accès aux droits et aux soins	CPAM	Action nouvelle (2016)
30	Informers et former les acteurs de proximité sur le repérage des conduites addictives	ANPAA	Action nouvelle
31	Former les acteurs du territoire au repérage et à la prise en charge de la crise suicidaire	ARS DT 44	Action nouvelle
32	Informers sur les méthodes de contraception et l'IVG	A identifier	Fiche à rédiger au cours du contrat
33	Actualiser les connaissances des professionnels de santé sur la vaccination	CFPD 44	Action nouvelle (débutée)
34	Favoriser la coordination des acteurs et des dispositifs dans le champ des addictions et de la santé mentale	MDA	Reconduction d'action
35	Coordonner les réseaux de prévention et de réduction des risques dans le cadre des Escales	Coordination Santé Ville, Les Escales	Reconduction d'action
36	Renforcer les liens entre les professionnels dans le champ de la précarité, de l'insertion et de la santé mentale	Conseil Départemental	Reconduction d'action
37	Renforcer les compétences des professionnels d'Oppélia la Rose des Vents en matière de prévention et de dépistage	CFPD 44, OPPELIA La Rose des Vents	Action nouvelle (2016)

ANNEXE 2 : Liste des partenaires

Cette liste présente l'ensemble des partenaires qui se sont mobilisés dans l'élaboration du Contrat Local de Santé de la Ville de Saint-Nazaire :

AMESA (AXE 2)	Education Nationale (AXE 2)
ANEF FERRER (AXE 1)	Harmonie Mutuelle (AXE 2)
ANPS (AXE 2)	Entraide Cancer (AXE 2)
Apsyades (AXE 2)	FMQ (AXE 2,3)
APUIS (AXE 1)	GEM (AXE 2)
ARS Pays de la Loire (AXE 1,2,3)	EMPP (AXE 2)
ASC TRAIT D'UNION (AXE 1, 2)	IREPS (AXE 2,3)
Association Cuisine Bio Vitalité (AXE 2)	Ligue contre le Cancer (AXE 2)
Banque Alimentaire (AXE 2)	MDA (AXE 3)
CAP Santé Plus 44 (AXE 2)	Maison de Santé Pluri
CARENE (AXE 2)	Professionnelle (AXE 1)
CARSAT (AXE 1)	Mutualité Française (AXE 2)
CCAS de Saint-Nazaire (AXE 1,2,3)	OMJ (AXE 2)
CFPD 44 (AXE 1,3)	Oppélia la Rose des Vents (AXE 2,3)
CH Saint-Nazaire	Le Phare (AXE 2)
CHU de Nantes (AXE 2)	Recherches et Rencontres (AXE 2)
CLIC Pilot'âge (AXE 1)	Réseau RAPEL (AXE 2)
CIJ (AXE 2,3)	RRSS (AXE 2,3)
DicoLSF (AXE 2)	
Comité Régional Sports pour Tous (AXE 2)	Silène (AXE2)
Conseil Départemental (AXE 1,2,3)	UFC-Que Choisir (AXE 2)
CoRevih (AXE 3)	URPS (AXE 1)
CPAM (AXE 1,2,3)	Union Régionale Santé Bucco-
Clinique Mutualiste de l'Estuaire (AXE 2)	dentaire (AXE 1)
	Ville de Saint-Nazaire (AXE 2)
	3C Centre Coordination Cancer (AXE 2)

ANNEXE 3 : Liste des sigles

ADDRN : Agence pour le Développement Durable de la Région Nazairienne
ALD : Affection de Longue Durée
AMESA : Association Mélanome Sans Angoisse
ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
ANPS : Association Nazairienne de Prévention Spécialisée
ARS : Agence Régionale de Santé
ASV : Atelier Santé Ville
CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCAS : Centre Communale d'Action Sociale
CDAG : Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit
CES : Centre d'Examens de Santé
CFPD 44 : Centre Fédératif de Prévention et de Dépistage 44
CH : Centre Hospitalier
CIDDDGI : Centre d'Information de Dépistage et de Diagnostic Gratuit des Infections sexuellement transmissibles
CIDDIST : Centre d'Information de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles
CIJ : Centre Information Jeunesse
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination
CLS : Contrat Local de Santé
CMP : Centre Médico-Psychologique
CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CMU : Couverture Maladie Universelle
CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPS : Compétences Psycho Sociales
CSAPA : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSP : Code de la Santé Publique
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMPP : Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
FMQ : Fédération des Maisons de Quartier
GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
HAD : Hospitalisation A Domicile
HPST : Hôpital Patients Santé Territoires (Loi)
IDE : Infirmier Diplômé d'Etat
IEM : Institut d'Education Motrice
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IREPS : Institut Régional en Education et Promotion de la Santé
ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
IVG : Interruption Volontaire de Grossesse
LHSS : Lits Halte Soins Santé
MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MCV : Maladie Cardio-vasculaire
MDA : Maison des Adolescents
MQMP : Maison de Quartier Méan Penhoët
MSP : Maison de Santé Pluri Professionnelle
OMJ : Office Municipal de la Jeunesse

OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ORS : Observatoire Régional de la Santé
PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PNNS : Programme National Nutrition Santé
PRS : Projet Régional de Santé
QPV : Quartier Politique de la Ville
RAPEL : Réseau d'Addictologie de la Presqu' île et de l'Estuaire de la Loire
RRSS : Réseau Régional de Santé Sexuelle
SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
SNCASO : Société Nationale des Constructions Aéronautiques du Sud-Ouest
SNIAS : Société Nationale Industrielle Aérospatiale
SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile
UFC : Union Fédérale des Consommateurs
ULCC : Ultra Large Crude Carrier (pétrolier)
URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé
USLD : Unité de Soins de Longue Durée